

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-52 à D337-94, portant règlement général du Baccalauréat Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média, est constitué comme suit pour la session 2021-06 :

Président

M. Jean-Luc POZZO

UB UNIVERSITE DE BORDEAUX TALENCE
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

Vice-présidente

Mme Laure SAUVINEAU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF HORS CLASSE

LP TOULOUSE LAUTREC BORDEAUX
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS
APPLIQ

Membre de l'enseignement

Mme Julie CAILLEBA
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CLASSE NORMALE

LP SAINT GENES BORDEAUX
MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES

Mme Charlotte PONTAILLIER
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

SGT LP L. DE VINCI BLANQUEFORT
BLANQUEFORT
ENSEIGNEMENT LETTRES ESPAGNOL

Membre professionnel

M. Régis BOUGUEN

- PROFESSIONNEL SALARIÉ GIRONDE
BORDEAUX
FONCTION ADMINISTRATIVE

Mme Aude MILLET

- PROFESSIONNEL EMPLOYEUR GIRONDE
BORDEAUX
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 8 décembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

